

DES DROITS RENFORCÉS POUR LES PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE GRAVE OU D'UN HANDICAP

CE QUI CHANGE AVEC LA LOI DU 12 JUIN 2026

Une loi adoptée le 12 juin 2026 apporte des avancées majeures pour accompagner les parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap.

Force Ouvrière Transports & Logistique vous informe de vos droits.



**DES DROITS NOUVEAUX
POUR LES PARENTS
D'ENFANTS MALADES
OU HANDICAPÉS !**

1 CONGÉ APRÈS L'ANNONCE DU DIAGNOSTIC



**10
JOURS**

Le congé passe de 5 à 10 jours ouvrables pour :

- Handicap
- Cancer
- Pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique

Pour être aux côtés de votre enfant dès les premiers jours.

2 AJPP : UN SOUTIEN FINANCIER ET MOINS DE DÉMARCHES



L'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) peut être versée au parent qui réduit ou cesse temporairement son activité professionnelle afin de s'occuper de son enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

NOUVEAUTÉ 2026 :

Le réexamen médical peut désormais intervenir jusqu'à 14 mois après le précédent examen (contre 12 mois auparavant).

- ✓ Moins de démarches administratives
- ✓ Moins de renouvellements médicaux
- ✓ Plus de temps auprès de votre enfant

14 MOIS

avant réexamen médical possible

3 PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT RENFORCÉE



- Protection pendant le congé
- Protection pendant les périodes travaillées (congé fractionné ou à temps partiel)
- Protection maintenue pendant 10 semaines après votre retour

Sauf faute grave ou impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à la santé de l'enfant.

4 DES HORAIRES DE TRAVAIL AMÉNAGÉS



- Horaires individualisés
- Meilleure adaptation du temps de travail

Pour accompagner votre enfant sans devoir choisir entre votre emploi et sa santé.

5 DÉBLOCAGE ANTICIPÉ DE L'ÉPARGNE



Possibilité de débloquent avant terme :

- Certains contrats d'assurance-vie collectifs
- Certains Plans Épargne Retraite (PER)

Pour faire face aux dépenses importantes liées à la maladie ou au handicap de votre enfant.

6 UN ACCÈS FACILITÉ AUX AIDES AU LOGEMENT



- Aides pour accéder à un logement adapté
- Aides pour se maintenir dans son logement

La maladie grave, le handicap ou un accident grave d'un enfant deviennent un motif reconnu pour bénéficier d'aides au logement.

7 SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : PLUS DE PRISE EN CHARGE POUR LES ENFANTS EN ALD



Suppression du plafond annuel de séances de soutien psychologique pour les mineurs en Affection de Longue Durée (ALD).

Des séances avec un psychologue **sans limite de nombre.**



À SAVOIR

Ces droits ne s'appliquent pas toujours automatiquement.

Informez votre employeur, conservez tous vos justificatifs médicaux et contactez votre représentant FO pour être accompagné dans vos démarches.

**FO À VOS CÔTÉS
DANS LES MOMENTS
LES PLUS DIFFICILES**

*Vous n'êtes pas seuls,
nous sommes là !*



<https://www.fo-transports.com>



Fédération des transports et de la Logistique FO-UNCP
40 Rue du Professeur Gosset
75018 Paris



Téléphone : 01 49 71 27 70

**DÉFENDRE LES SALARIÉS,
C'EST NOTRE MANDAT.
LES INFORMER,
C'EST NOTRE DEVOIR.**